À bas la croissance

Autor(en): **Rebeaud, Laurent**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 823

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1022912

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

A bas la croissance

Nous sommes trop riches. A moins de réduire notre «train de vie», nous allons placer nos enfants dans des situations inextricables. Cette injonction n'est pas valable seulement pour les classes privilégiées, mais aussi pour les salariés, ouvriers ou autres camarades syndiqués qui forment les huit dixièmes de la population suisse. Et probablement pour la totalité des lecteurs de *Domaine public*.

La plupart des problèmes actuels débouchent sur cette désagréable évidence. Prenons-en trois: les réfugiés, l'énergie et les transports.

L'afflux de candidats à l'asile venus du tiers monde a pris une telle ampleur que notre loi sur l'asile est devenue une loi sur le refoulement des candidats à l'immigration. Nous avons affaire à un mouvement migratoire multiforme, dont les protagonistes ont été baptisés «réfugiés économiques». A l'origine de ce mouvement, la disparité du niveau de vie entre le tiers monde et nous. Pour combattre ce phénomène à la source, une condition s'impose: réduire la disparité. Si nous cessions de nous vautrer dans l'abondance, les Africains auraient sans doute moins envie de trouver chez nous des solutions à leur misère.

Le problème de l'énergie, après Tchernobyl, est particulièrement clair: nous devons réduire notre consommation d'électricité, mais aussi de mazout, de gaz et de charbon. La seule solution viable à long terme est de stabiliser notre consommation au niveau de production moyen des énergies renouvelables. Les progrès technologiques nous permettront peut-être de tirer des rivières, du soleil, du vent et de la biomasse un tiers ou la moitié de ce que nous consommons actuellement par la destruction des carburants fossiles. Mais nous n'échapperons pas à une réduction des températures assurées ou des distances parcourues sans nécessité.

L'impasse des transports, elle, a pris le double aspect de l'engorgement des villes et du dépérissement des forêts. On peut imaginer toutes les solutions partielles que l'on voudra, du catalyseur au développement des transports en commun: on n'échappera pas aux limites des réserves de carburant et d'espace disponible, qui dictent une réduction de la mobilité géographique des hommes et des marchandises.

La croissance économique, bêtement mesurée en termes de produit national brut, est en train de précipiter l'humanité entière contre des limites infranchissables. Les habitants de l'hémisphère nord auront, en quelques générations, détruit les équilibres écologiques et épuisé les stocks de réserves que la nature a mis des millions d'années à constituer. Ceux de l'hémisphère sud ne rêvent que de nous imiter, mais il ne leur restera pas grand-chose à détruire, ni à épuiser.

La croissance est une drogue mortelle. Agréable aujourd'hui, elle tuera demain. Par la guerre, la radioactivité ou la famine. Ou par des phénomènes de dégénérescence collective dont le secret nous est encore caché.

Il est ennuyeux que nos gouvernements ne proposent rien d'autre que la croissance, c'est-à-dire le suicide collectif, pour résoudre les problèmes de l'heure. En cela, la gauche et la droite traditionnelles sont semblables. Lors des dernières élections françaises, MM. Chevènement et Léotard se disputaient pour savoir lequel de leurs deux partis était capable d'assurer aux Français une croissance de 4%. Notre bon Conseil fédéral, lui, considère collégialement la croissance comme une «nécessité évidente».

Accepter le mythe de la croissance, c'est accepter l'énergie nucléaire, le dépérissement des forêts et le renvoi des étrangers. En attendant pire...

Laurent Rebeaud

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Genève traîne les pieds

Déposée il y a six ans, l'initiative populaire cantonale «L'énergie — notre affaire» traîne toujours dans les tiroirs du Grand Conseil genevois. Mieux: elle a même servi à empêcher l'adoption de projets de loi cantonale sur l'énergie proposés par des députés avant son lancement. Tchernobyl aidant, la situation pourrait toutefois se débloquer.

Issue d'un conglomérat d'associations écologistes, l'initiative subit la loi du genre: elle propose une politique énergétique fondée sur l'écologie et le refus du nucléaire en sacrifiant dans le détail aux dadas de ses multiples auteurs. Dans un article constitutionnel, cela fait mauvais genre et l'on n'a pas manqué de le lui reprocher. Une autre critique a visé le contrôle démocratique que l'initiative entend instituer sur les Services industriels de Genève par le biais du référendum facultatif sur le budget de cette régie publique. D'avis de droit tardivement sorti de la manche en auditions multiples, le Grand Conseil a finalement accouché en 1984 d'une position: l'initiative n'est pas contraire au droit; le Parlement recommande son rejet et lui oppose en guise de contre-projet une loi sur l'énergie minimaliste.

Saisi par des adversaires de l'initiative, le Tribunal fédéral se prononce en décembre 1984. Pour lui, l'initiative est contraire au principe de l'unité de la matière; les juges fédéraux ne voient pas de connexité entre le budget des Services industriels et la politique énergétique, ce sont là deux questions distinctes. Et le Tribunal fédéral annule la délibération du Grand Conseil «dans le sens des considérants»... que l'on attend toujours dix-huit mois plus tard!

A bout de patience, les socialistes se saisissent de l'une des solutions évoquées publiquement par les juges fédéraux et proposent de scinder l'initiative